



Direction générale de la création artistique
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Mission recherche

Appel à projets

**Recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts
de la rue, conte, mime et arts du geste**

année 2019

**Dépôt des dossiers de candidature au plus tard le
15 avril 2019**

PRÉAMBULE ET OBJECTIFS

Les arts du théâtre, du cirque, de la marionnette, les arts de la rue, du conte, les arts du mime et du geste sont au cœur de recherches multiples. Ils sont l'objet de recherches académiques, ils sont également le creuset de recherches portées par des artistes (metteurs en scène, comédiens, auteurs, scénographes, dramaturges, metteurs en piste, circassiens, marionnettistes, conteurs, performeurs...) et autres professionnels de la création.

L'appel à projets Recherche en théâtre et arts associés a été conçu pour soutenir les recherches menées par des acteurs de la création en dehors de tout objectif immédiat de création ou de production de spectacle. Ce programme d'aide répond à des enjeux de trois ordres :

- dans le domaine de la création, favoriser un renouvellement des formes et des esthétiques;
- du point de vue pédagogique, défendre la nécessité pour les artistes en formation d'accéder aux méthodes et acquis récents de la recherche ;
- sur un plan patrimonial, diversifier les ressources et en faciliter l'accès.

Il a pour objectif de créer une communauté de chercheurs en théâtre et arts associés qui partagent des concepts, des méthodologies et des pratiques.

Ce programme d'aide s'inscrit dans le cadre de la stratégie de recherche du ministère de la Culture 2017-2020 qui a fixé dans ses axes prioritaires le soutien à des programmes de recherche dans les champs de la création.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE

Responsable(s) artistique(s) et scientifique(s) du projet : les projets doivent être proposés par des artistes, concepteurs, interprètes, auteurs et autres professionnels de la création dans les domaines du théâtre, du cirque, de la marionnette, des arts de la rue, du conte, des arts du mime et du geste. Ils doivent justifier d'une expérience professionnelle reconnue dans les domaines suscités. Les projets peuvent également être proposés par des artistes-enseignants des écoles nationales supérieures d'art dramatique et de cirque du ministère de la Culture et les écoles territoriales d'art dramatique et arts associés accréditées par le ministère de la Culture.

Structure bénéficiaire :

Le référent artistique et scientifique du projet ne peut déposer un projet en son nom propre. Les projets doivent nécessairement être déposés et portés par une personne morale (institutions culturelles, écoles, compagnies...).

Projets éligibles :

1- Le projet de recherche devra s'inscrire dans l'un des quatre axes suivants :

- La recherche fondamentale sur les processus de création ;
- La recherche appliquée aux arts du théâtre et arts associés (travaux sur les nouveaux matériaux, les textiles particuliers, la santé,...) ;
- La recherche patrimoniale (documentation du travail de création et sa transmission, notation d'œuvres, constitution d'autres ressources...) ;
- La recherche sur les pratiques pédagogiques (transmission des savoirs...).

2- Le projet de recherche devra aussi :

- présenter une problématique et une méthodologie de recherche claire et structurée ;
- prévoir l'élaboration d'éléments de restitution de la recherche (publications et communications diverses, dvd, logiciel informatique, carnets de notation, site web, édition imprimée ou audiovisuelle...) à destination de la communauté artistique et/ou du public ;
- prévoir d'autres participations financières (y compris ressources propres) en dehors de ce dispositif de soutien.

Par ailleurs, la recherche pourra être réalisée en partenariat avec une structure d'accueil, lieu de création dans les arts du théâtre et les arts associés et/ou en collaboration avec une équipe de recherche académique.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés uniquement par des laboratoires de recherche académique ;
- Les projets portés par des étudiants dans le cadre de leurs formations universitaires ou diplômantes. Ceux-ci ne peuvent bénéficier d'aides pour des projets correspondant à leur sujet de mémoire, thèse ou projet de fin d'études.
- Les projets qui impliquent un processus direct de création ou de production de spectacle.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- clarté dans l'énonciation d'une démarche de recherche, argumentée et référencée (problématique et méthodologie, état des lieux/de l'art des travaux menés sur le sujet, ressources utilisées, phasage du projet...) ;
- intérêt scientifique et culturel du projet de recherche ;
- pertinence des partenaires, mettant leurs compétences et leurs ressources professionnelles au service du projet ;
- qualité des éléments de documentation et de restitution de la recherche envisagés ;
- faisabilité du projet : adéquation des objectifs avec l'organisation, la méthodologie, le calendrier et les moyens dédiés au projet ;
- équilibre du budget et capacité à mobiliser d'autres financements

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection sera pilotée par la Direction générale de la création artistique (DGCA) et s'appuiera sur l'avis consultatif d'un comité d'experts, composé de représentants du ministère de la Culture (DGCA et DRAC) et de professionnels du théâtre, du cirque, de la marionnette, des arts de la rue, du conte, du mime et du geste et de personnalités du monde de la recherche, du patrimoine, de l'enseignement supérieur.

Les projets retenus devront soumettre un dossier de demande de subvention qui donnera lieu à une notification de financement.

Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas présenté en comité d'experts.

SOUTIEN FINANCIER

L'aide apportée par le ministère de la Culture pourra varier, en fonction de chaque projet, entre 5 000 et 20 000 euros. Cette aide ne pourra pas couvrir l'intégralité des coûts liés à la réalisation du projet de recherche et des cofinancements ou une participation de la structure porteuse sont demandés. Le soutien du ministère de la Culture est destiné à permettre l'activité de recherche proprement dite et non les frais de structure.

BILAN DU PROJET

A l'issue du projet, les bénéficiaires de l'aide s'engagent à :

- produire un rapport d'activités présentant le bilan du projet de recherche ainsi qu'un bilan financier, selon le format demandé. Adressés à la Mission Recherche de la DGCA, ces éléments devront être transmis pour le 31 décembre de l'année N+1 (pour les projets sélectionnés en juin 2019 : bilans attendus le 31 décembre 2020 au plus tard) ;
- déposer, dans ces mêmes délais, la documentation produite auprès de la Mission Recherche de la DGCA.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Florence Roy

Chargée d'études à la Mission Recherche
recherche-theatre.dgca@culture.gouv.fr

CONSTITUTION ET DÉPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

1. le dossier de candidature selon le format prévu à cet effet, dûment complété, et sous format .doc ou .docx ou .odt exclusivement, accompagné des annexes administratives ;
2. les CV synthétiques des membres du projet ;
3. les lettres de soutien des partenaires mentionnés dans le projet ;
4. le budget prévisionnel du projet, selon le format prévu à cet effet ;
5. le tableau récapitulatif de la candidature, selon le format prévu à cet effet ;

Le dossier de candidature peut inclure des liens internet (URL) vers un site ou des documents de votre choix (texte, image, audio, vidéo, application, etc.).

Il devra être transmis à la DGCA selon les modalités suivantes :

Un envoi d'une version électronique au plus tard le 15 avril 2019 à l'adresse : recherche-theatre.dgca@culture.gouv.fr.

L'envoi ne pourra pas dépasser un poids total de 8 Mo.

Et un envoi postal ou une remise d'un exemplaire au format papier au plus tard le 15 avril 2019, le cachet de la poste faisant foi, adressé à :

Ministère de la Culture
Direction Générale de la Création Artistique
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Mission recherche
À l'attention de M. Franck DEGUIGNÉ
62, rue Beaubourg
75 003 PARIS

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de l'appel à projets	4 mars 2019
Date limite de dépôt des dossiers	15 avril 2019
Réunion du Comité d'experts	Fin mai 2019
Annonce des résultats de la sélection et notification des aides aux candidats sélectionnés	Juin 2019
Mise en œuvre des projets	rentrée 2019